

BULLETIN JUIN/JUILLET 2016

Vers les assises du service public

Ces derniers mois ont été marquées par les actions contre la loi Travail et l'acharnement gouvernemental à faire passer cette loi, contre l'opinion publique très largement opposée et sans même de majorité à l'assemblée nationale. Il est difficile de ne pas faire le lien avec les réformes de même nature engagées dans les pays voisins sous les injonctions de la commission européenne.

L'ennemi, ce ne serait pas la finance, mais ce qui résiste à la réalisation des profits maximum, les salaires, la réglementation du travail, la sécurité sociale ! Dans le même ordre de finalité se situent les projets d'accords intercontinentaux toujours à l'ordre du jour malgré le discours gouvernemental qui traduit sur le fond l'inquiétude de voir grandir les oppositions à ces projets dans notre pays comme dans toute l'Europe.

Si les actions contre le projet El Khomry ont été mises légitimement au-devant de la scène, dans le même temps des luttes se sont poursuivies dans tous les départements contre la fermeture des services publics avec les différents plans de restructuration en cours et pour leur maintien dans la proximité au service des habitants. Ce bulletin en donne quelques exemples avec les initiatives des collectifs services publics dans les départements contre la fermeture d'écoles et de collèges, d'hôpitaux, ... avec des acquis ainsi avec le laboratoire de Touraine qui devait être privatisé et qui est maintenu dans le service public ou dans le domaine de l'accès à l'eau et de la gestion publique. Il faudrait compléter ces exemples avec les recensements que l'on trouve sur les sites de la coordination des hôpitaux et maternités des hôpitaux, de la convergence rail et de la coordination Eau-ile-de-France.

La Convergence de défense et de développement des services publics invite à la multiplication des initiatives dès la rentrée pour investir la préparation des assises du service public qui auront lieu le samedi 19 novembre à Montreuil. Elle appelle à participer à la manifestation nationale à l'initiative d'Attac, contre les projets de traités transatlantiques avec un cortège services publics le samedi 15 octobre à Paris. Tout cela suppose aussi de prendre le temps de souffler cet été pour toutes ces initiatives qui visent à remettre le service public au service du progrès humain.

bonnes vacances à tous !

24 juillet : rencontre en bouchardais (37) : débat services publics et biens communs

10 et 11 septembre : fête de l'humanité à la Cour-neuve

21 septembre : journée internationale pour la paix

15 octobre : manifestation à Paris contre les projets de traités transatlantiques (TAFTA et CETA) et le Tisa

19 octobre : Meeting régional à Lure (salle du Sapeur) : un débat sur la cohésion sociale et services publics dans le cadre de la préparation des assises du Service Public

18 et 19 novembre : Assises nationales des Services Publics

→ En route vers les assises du service public en marche

- **10 novembre :**
Fin de la prise en compte des contributions, débats et assises locales
- **18 novembre au soir et 19 novembre :**
Assises nationales
- **15 Décembre 2016 :**
Publication du Manifeste ; réécriture du manifeste.

Les Services Publics

Notre bien commun pour aujourd'hui et pour demain !



- Bureaux de Poste, Education,
- Santé, hôpitaux Eau et assainissement, Transports collectifs, protection Sociale,
- Services aux personnes, Energie,
- Réseaux de communication, Service des Finances
- Quel avenir pour nos Services Publics

→ *Des luttes multiformes dans les collectifs locaux de défense des services publics*

Les collectifs

Contre la fermeture des trésoreries

Le CDDSP des Combrailles se mobilise avec les élus du territoire pour lutter contre la fermeture de la Trésorerie de St Gervais d'Auvergne et son rattachement à celle de Montaigut en Combraille.

Cette trésorerie est vitale pour ce territoire rural, la fermeture de cet établissement entrainerait un long déplacement pour les usagers et les élus du sud de cette zone géographique (40 kms) qui de plus se situe dans une région souvent enneigée l'hiver.

Les élus ont proposé la mise en réseau des 2 trésoreries, mais l'administration n'est pas favorable à ce projet...

Ce ne sont pas moins de 150 trésoreries qu'il est prévu de supprimer au 1er janvier 2017 !

Le CDDSP des Combrailles et l'ensemble des élus appellent la population à participer à un grand rassemblement (dans le style "Nuit Debout") le 27 mai devant la Mairie de St Gervais d'Auvergne.



Bernard BOISSIER - 06 72 06 82 24

L'action contre la fermeture des collèges se développe dans de nombreux départements en Savoie, en Mayenne,

une initiative du collectif de la Haute Saône contre la fermeture de collèges

En Haute-Saône, à propos des fermetures de 3 collèges à Champlitte, Luxeuil et Vesoul, et de 2 collèges menacés à Faucogney et Vauvillers

Le comité de vilance 70 adresse une lettre ouverte le 19 mars 2016 à la majorité du Conseil départemental 70

Votre récent choix restrictif sur l'offre éducative publique dans notre département dépasse largement toutes les analyses et arguments pédagogiques et/ ou socio-économiques qui l'ont justifié et sur lesquels évidemment on pourrait débattre.

« Comment ne pouvez-vous pas voir :

1- que cela invalide un grand nombre de vos choix et positionnements antérieurs, tant en faveur du service public en général que de la défense commune pour vos/nos permanences sociales, classes primaires, services postaux, services de transports publics (Paris-Bâle...), CIO, commissariat, tribunaux, prison, casernes, services sanitaires, LEP, et bientôt permanences financières...

Vous qui avez si bien réalisé le maillage départemental pour les pompiers, vous en détruisez le concept pour le monde éducatif.

2- et pire, si vous écoutez la vox populi (et nous avons beaucoup d'échos négatifs), cela fait passer vos déclarations anciennes pour l'aménagement du territoire pour de trompeuses professions de foi à portée purement ponctuelles ou électoralistes.

3- que vos argumentaires rejoignent tous les argumentaires ayant le même objectif (restructuration et centralisation et gestion de la pénurie pour faire des économies), et que tous, quels que soient les services concernés, mettent toujours en avant l'efficience (technobureaucratique), le bien des gens (usagers, élus et personnels directement concernés sont-ils consultés en amont ?), la post-modernité nécessaire et la meilleure qualité de l'offre...

Comme si le bien des gens et l'amélioration qualitative dépendait de la taille ou de structures éloignées ?

Vous cautionnez de fait une nouvelle idéologie qui partout fait ses ravages en matière de désertification, de fractures sociales et territoriales, de multiplication de transferts coûteux en temps et en argent et qui crée des risques supplémentaires tant pour les personnes que pour notre environnement.

*Vous ouvrez la porte à d'autres fermetures, car cet argumentaire ne peut que se retourner contre vous et nous : si c'est le bien des gens ou des élèves de centraliser et de déplacer, alors pourquoi garder des lycées, des instituts, **des assemblées départementales et un CD**, des gares dans le 70...*

Il vaut mieux tout regrouper ailleurs non ?

Comment n'avez-vous pas pu voir que vous contribuez à votre tour à détricoter ce qui a permis l'égalité et la solidarité territoriale et qui a maintenu avec bien du mal une certaine cohésion sociale et qui a préservé une certaine diversification sociologique si nécessaire à notre département.

Ici où là, alors qu'il y a déjà moins de jeunes et moins de salariés du privé, il va y avoir moins d'enseignants, moins de personnels administratifs...

Nous sommes toutes et tous perdants.

Comment ne pouvez-vous pas voir, ce que vous dites vous-mêmes si souvent, qu'en limitant l'offre de proximité de services publics éducatifs, vous fragilisez tous les autres, vous rendez nos territoires moins attractifs et que vous justifiez celles et ceux qui avancent ces arguments de manière caricaturale pour ne pas ou plus s'installer chez nous.

Nous vous rappelons qu'au Comité de Vigilance, à la Coordination Nationale et à la Convergence Nationale pour les services publics, les seuls regroupements que nous acceptons sont ceux qui sont faits par et pour les populations concernées (usagers-citoyens, élus locaux et personnels concernés). »

Lure le 19/03/2016 - Comité de Vigilance pour le maintien des services publics de proximité

En Mayenne, un débat est lancé sur les services publics, comme bien commun avec une réunion publique le jeudi 26 mai

Exiger le service public, ça veut dire quoi ? Tel a été le thème du débat avec la participation de Gérard Aschieri, ancien secrétaire général de la FSU et Pierre-Yves Grellier, Animateur du collectif CGT des services publics dans les Pays de la Loire, ont participé à la réunion.

Des collectifs nouveaux ainsi en Gironde avec création d'un collectif de défense et développement des services publics

Une première réunion a eu lieu le jeudi 28 avril. Y participent la FSU, l'association La santé pour tous, ATTAC, Solidaires, la fédé des finances CGT du département, le mouvement de sauvegarde services publics Sud Gironde. Ensemble. Plusieurs organisations s'étaient excusées.

Un débat s'engage sur la structure. Créer une association avec statut, élection d'un président, trésorier....paraît prématuré. L'urgent est de renforcer le collectif et de faire des initiatives pour se faire connaître et impliquer des citoyens. L'idée n'est pas abandonnée mais reportée. **Un premier débat public est décidé le 21mai à la Fête de l'huma Gironde.**

L'objectif est de faire intervenir les acteurs de la défense des services publics avec le bilan de chaque service public en gironde et quelles propositions pour répondre aux besoins des citoyens girondins.

15 thèmes choisis en fonction des luttes en cours et des particularités de la gironde sont répartis entre les présents pour rechercher les intervenants

Un tract avec l'appel de Guéret (recto) en expliquant qui nous sommes, quelle démarche des assises nationale, locales et l'écriture du manifeste (verso).

Une initiative est lancée à Blaye avec une réunion préparatoire

Le 13 juin après-midi avec le collectif CGT de la ville pour construire une initiative publique (assise locale) dans ce secteur rural où le manque de services publics est très important.

Le collectif départemental regroupe au départ :

5 collectifs : la santé pour tous / défense de l'hôpital ROBERT PICQUE/défense des services publics de Blaye/défense de l'hôpital de la REOLE/défense des services publics du SUD-GIRONDE

3 organisations syndicales : FSU 33 et AQUITAINE/Solidaires 33/finances CGT /

1 Association : ATTAC 33

3 partis politiques : PG 33/Ensemble33/PCF.

En Indre et Loire : <http://www.convergence-sp.org/spip.php?rubrique254>

un premier forum le 4 juin dans le cadre des assises du service public

2 ateliers ont porté respectivement l'un sur la médecine de proximité et l'accès aux soins, l'autre sur le laboratoire de Touraine et l'enjeu d'un service public de proximité.

Une deuxième partie de l'après-midi portera sur les enjeux plus généraux, les réformes en cours et ses conséquences pour les usagers et les personnels, le projet de réforme du code du travail dans la santé et nos initiatives possibles pour une santé qui ne soit plus considérée comme une marchandise mais comme un bien commun.



ON EN DÉBAT
SAMEDI
4 JUIN
2016

**Le service public
dont on a besoin
pour se soigner
aujourd'hui**
Salle de la Médaille
à Saint-Pierre-des-Corps
15, Av de la République
14H00 Accueil
14h30 Début des échanges
18h30 Clôture autour d'un pot

- 🗣️ Quelle prise en charge avec la Sécurité Sociale ?
- 🗣️ Quelles incidences sur les réformes en cours ? Centres et maisons de santé, services hospitaliers, déserts médicaux...
- 🗣️ La santé est devenue une marchandise : contrôle et surveillance sanitaire assurés par le Laboratoire de Touraine, aujourd'hui en danger

Construisons ensemble les réponses

Avec la participation de

Michel LIMOUSIN, médecin et ancien directeur d'un Centre de santé,
Rosine LETERRIER, membre de la direction de la coordination des hôpitaux et maternités de proximité,
Sylvie OBLE, élue syndicale du Laboratoire de Touraine,
Marie-France BEAUFILS, sénatrice-maire
D'élue(s), de responsables syndicaux et associatifs, d'étudiants en médecine.

À l'initiative de Convergence services publics 37 / convergencesp37@gmail.com

IPNS / Ne pas jeter sur la voie publique

Et une fête à Loches le 2 juillet



SAMEDI
2 juillet
de 14h00 à la nuit

SUD Touraine
Terre Vivante
Territoires à défendre
Centre Aquilon
13, R. du Dr Martinais
à LOCHES

- 🗣️ Vivre et travailler en Sud Touraine
- 🗣️ Des services publics pour tous
- 🗣️ Un autre type d'agriculture
- 🗣️ La parole pour tous pour décider ensemble et des ateliers (programme sur le blog convergencesp37.over-blog.com)

Avec

La Confédération paysanne, INPACT 37 (« A table », le GABBTO, Alter'énergie, l'ADEAR 37), le Snetap-FSU (lycées agricoles publics), l'UL CGT de Loches, les associations : des Planches à Gabare, Pour Politis, Les amis de l'Huma, ATTAC, LDH, le PCF, le MRC, le PG...

IPNS / Ne pas jeter sur la voie publique

Ces deux initiatives donneront lieu à un compte-rendu dans le cadre de la préparation des assises du 19 novembre

Un arrêté anti mendicité annulé par la justice à Tours

Chacun doit pouvoir se soigner mais aussi vivre dignement. En cette année de la célébration de la naissance de Saint Martin, il y a 1700 ans, nous ne pouvons que nous féliciter de l'annulation d'un précédent arrêté anti-mendicité du 6 décembre 2013 du maire de Tours. Faut-il rappeler aux marchands du temple que Saint Martin partagea son manteau au cœur de l'hiver à un mendiant... ?

Nous avons déjà dénoncé avec la LDH le dernier arrêté anti-mendicité du maire de Tours à l'occasion des dernières fêtes de Noël. Nous continuerons cette campagne d'autant plus que les élus, ou osons-nous croire certains d'entre eux, entendent s'asseoir sur une décision de justice.

Une action résolue de la convergence services publics avec les personnels pour défendre le laboratoire public de Touraine





Les coordinations

Convergence nationale rail : <http://www.convergence-nationale-rail.fr/>

Dans la région de Montluçon,

Le Comité de Défense et de Développement du Rail de la région de Montluçon et la Convergence rail ont organisé un rassemblement pour la défense du service public ferroviaire : SAMEDI 04 JUIN 2016 à la Gare de Montluçon pour dire stop au désengagement de l'Etat : USSEL-MONTLUÇON-PARIS et BORDEAUX-MONTLUÇON-LYON DOIVENT RESTER DESSERTES NATIONALES. ÉTAT, SNCF et RÉGIONS doivent entendre les populations.

La mobilisation porte sur l'exigence de modernisation du réseau ferré, avec un report du trafic routier vers le rail. Le train est indispensable à l'aménagement du territoire (Maison des cheminots 2, rue Chantoiseau . 03100 MONTLUÇON - <http://coderrail.free.fr>)

JUIN 2016

PÉTITION POUR LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE

Considérant le transport ferroviaire comme :

- véritable outil d'aménagement du territoire,
- indispensable aux besoins de mobilité des populations,
- indispensable au développement économique des territoires,
- respectueux des enjeux énergétiques et environnementaux,
- plus à même de transporter en toute sécurité,

Considérant que la gestion des Trains d'Équilibre du Territoire relève du rôle de l'État, Nous, citoyens, forces vives, acteurs économiques et sociaux, organisations démocratiques et républicaines, collectivités territoriales, élus, soutenons les propositions suivantes :

Maintenir le caractère national des relations : USSEL-MONTLUÇON-PARIS-BORDEAUX-LIMOGES-MONTLUÇON-LYON

Moderniser par l'électrification et des mises en doubles voies,

Développer les activités ferroviaires voyageurs et fret,

Adapter les horaires des dessertes,

Humaniser les gares et les trains par la présence de cheminots,

Opérer un report du trafic routier vers le rail.

Sur le NET : <http://www.mesopinions.com/petition/autres/defense-service-public-ferroviaire-region-montlucon/20234>

Coordination des hôpitaux et maternité de proximité

Les actions sont nombreuses..., pour défendre la maternité de proximité comme à Pithiviers, pour l'emploi et les conditions de travail dans les maisons de retraite,... <http://www.convergence-sp.org/spip.php?auteur41>

Coordination eau-Ile-de-France

Coupures d'eau, on ne laisse pas faire !

Depuis plus de trois ans, la loi Brottes interdit toutes les coupures d'eau et les réductions de débit pour cause d'impayés dans les résidences principales et ce tout au long de l'année.

Malgré nos actions et nos victoires nombreuses, les coupures d'eau sont encore monnaie courante pour de nombreux ménages. La Coordination Eau Île de France et la Fondation France Liberté continuent leur combat contre ces pratiques, notamment par l'accompagnement en justice des personnes victimes de coupures d'eau.

Après deux jugements favorables en janvier 2016 (TI de Limoges qui condamne la SAUR le 6 janvier 2016 et le TI de Puteaux qui condamne VEOLIA le 16 janvier 2016), c'est une nouvelle victoire remportée cette fois-ci devant la cour d'appel de Versailles qui déboute la Compagnie des Eaux de Goussainville (la CEG) et la condamne à des dommages et intérêts pour coupure d'eau illégale. Rappelons que la CEG est un délégataire de service public sous la responsabilité de la ville de Goussainville, et de son maire, Alain Louis.

Il s'agissait d'une coupure de longue durée de plus de 15 mois, au domicile de Madame Rhmami. Celle-ci, devant le refus de la CEG de rétablir l'eau à son domicile, avait assigné en référé la société CEG devant le tribunal d'instance de Gonesse. Celui-ci a rendu en juillet une décision favorable à Madame Rhmami en condamnant la CEG à des dommages et intérêts à hauteur de 800 euros. Cette décision a été confirmée par la cour d'appel de Versailles, qui en outre augmente ces dommages et intérêts à 5.000 euros. Il s'agit donc d'une reconnaissance totale du préjudice subi du fait de la coupure d'eau par une instance juridique de haut niveau. La jurisprudence en sort renforcée.

La défense de la CEG argumentait que Mme Rhmami a dépensé 37,80 euros par mois pour de l'eau minérale et qu'elle était donc en mesure de payer une telle somme pour son approvisionnement en eau courante. La CEG assurait que Mme Rhmami n'était donc pas de bonne foi dans ses retards de paiement. C'est là une défense habituelle des distributeurs d'eau que d'arguer de la mauvaise foi des usagers.

La Cour d'appel balaye ces arguments et s'appuie sur l'article L. 115-3 du CASE, ainsi que sur la décision du Conseil Constitutionnel du 29 mai 2015, le concernant, pour débouter la CEG de ses demandes et confirmer le référé rendu par le Tribunal de Gonesse.

Nous nous réjouissons d'une telle décision, nous espérons qu'elle contribuera à faire cesser la pratique des coupures d'eau et des réductions de débit pour cause d'impayés. Nous appelons également M. Alain Louis, Maire de Goussainville, à intervenir auprès de la CEG pour que de tels agissements ne se reproduisent plus.

Devant l'absence de volonté de certaines entreprises d'appliquer la loi, la Fondation France Liberté et la Coordination Eau IDF ont décidé d'intensifier leurs actions en justice avec trois nouveaux cas de coupures ou réduction de débit, prévues dans les prochaines semaines. La première audience prévue au lieu le 25 mai contre Veolia au TI de Puteaux, elle concerne le syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF), présidé par M. Santini et M. Calmégane, maire de Villemomble où réside la famille. Deux autres audiences auront lieu le 9 juin contre La Saur au TGI de Versailles. Elles concernent des familles de la ville de Bellocq, dont le maire est Mme Demaison, et la ville de La Chapelle La Reine dont le maire est M. Chanclud.

Le droit à l'eau pour tous en France mérite mieux que des multinationales et des élus qui continuent de mettre en œuvre le service public de l'eau en s'appuyant sur des pratiques illégales et inhumaines.

Au Parlement, débat sur le droit à l'eau et à l'assainissement

Mardi 14 juin au soir, l'Assemblée nationale a enfin adopté la proposition de loi sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement. Cela faisait presque trois ans que la proposition de loi a été déposée et attendait d'être examinée. Initiée par 34 organisations de la société civile dont la Fondation France Libertés, la Coalition eau et la Coordination eau Île-de-France, elle a été soutenue par plusieurs députés de tout bord politique.

Introduisant le droit de disposer chaque jour d'une quantité suffisante d'eau potable et d'accéder aux équipements assurant l'hygiène, le projet de loi prévoit notamment de mettre à disposition des toilettes publiques dans les communes de plus de 3500 habitants et des douches gratuites dans les communes de plus de 15 000 habitants.

Il vise aussi à créer une allocation forfaitaire préventive pour le paiement de la facture d'eau des personnes en situation de précarité en complément des dispositifs curatifs existants tels que le Fonds de solidarité au logement (FSL).

Seule ombre au tableau, le mode de financement du dispositif, estimé à 50 millions d'euros par an n'a pas été acté. Les rédacteurs de la proposition avaient suggéré la mise en place d'une contribution de 0,5 centime d'euro sur chaque litre d'eau embouteillé acheté mais cet article a été supprimé devant le refus d'une majorité de députés. « Le fonds de solidarité pour le droit à l'eau serait néanmoins bien créé au sein du Fonds de solidarité pour le logement et abondé par le budget général de l'État, qui apporte déjà 15 milliards d'euros chaque année à ce fonds national », a défendu Michel Lesage, rapporteur de la loi, lors des débats.

« S'il est légitime de se demander comment sera alimenté un fonds de péréquation dont on évalue le montant à environ 50 millions d'euros par an, il est incompréhensible que le Gouvernement ait attendu 3 ans pour réagir en exprimant son opposition à la contribution de 0,5 centime par litre d'eau embouteillée censée l'abonder », a fustigé dans un communiqué le député UDI Bertrand Pancher qui soutenait la proposition de loi. Même constat du côté des associations à l'origine de la proposition de loi. « Désormais, le texte risque d'être privé d'une grande partie de sa portée. Les associations vont continuer leur travail de conviction au Sénat afin de faire adopter cette proposition de loi », expliquent-elles.

Pauline Rey-Brahmi, dans Environnement Magazine du 17 juin 2016

A toutes les étapes de la vie, le service public en réponse aux besoins !

Cela est particulièrement vrai pour la jeunesse

La situation actuelle est marquée par les difficultés accrues pour la jeunesse avec plus de 23% des jeunes de 18 à 24 ans connaissant la pauvreté et la situation. Les inégalités explosent, notamment face à l'emploi : le chômage touche 9% des diplômés du supérieur et explose pour les non diplômés : 46% ! ;

Un récent sondage de l'IFOP indique que 48% des 18-25 ans se sentent « révoltés » face à cette société qui pour 76% ne leur accorde pas la place nécessaire pour réussir leur vie professionnelle. Plus grave, l'espoir semble désertier la jeunesse : 48% pensent que leur vie sera meilleure dans 10 ans alors qu'ils étaient encore 64 % en 2014 !

La jeunesse dans l'action,

Conscient de la gravité de l'attaque portée à leur avenir, la jeunesse a joué un rôle de premier plan dans les mobilisations contre la loi El Khomri. Et comment ne pas voir dans les mobilisations l'aspiration à un monde meilleur, solidaire.

L'avenir, l'égalité et l'accès aux droits par le service public !

Comment construire un avenir sans service public de l'éducation pour donner un réel droit aux études et à une formation de qualité, assurer l'égalité de traitement, quels que soient son lieu de résidence et son milieu social ?

Comment construire un avenir sans un service public efficace de l'emploi et de la protection des salariés qui œuvre à rendre effectif le droit pour tous à un travail avec une inspection du travail qui ait les moyens d'agir pour prévenir et sanctionner les abus dont sont victimes en premier lieu les femmes et les jeunes ?

Comment construire un avenir sans un service public de la protection sociale qui permette à toutes et tous de se soigner normalement, alors qu'aujourd'hui un tiers de la population reporte des soins par manque de moyens ?

Comment construire un avenir sans un service public du logement qui permette à tous de se loger décemment à un tarif accessible ?

Comment construire un avenir sans l'accès aux transports, en particulier pour pouvoir chercher un emploi, sans grever son salaire de frais de transport importants ?

Comment construire un avenir sans un service public de l'énergie et de l'eau qui permette à chacun de s'éclairer, de se chauffer, de se laver sans crainte des coupures illégales ?

Au-delà, et pour toutes et tous, **comment construire un avenir sans des services publics :**

Qui agissent pour la préservation de notre écosystème mis à mal par la cupidité et la recherche du profit maximum des multinationales et des actionnaires ;

Qui soient transparents et résultent d'une co-construction citoyenne des politiques publiques et de l'utilisation de l'argent public nécessaire pour répondre aux besoins exprimés par tous, ce qui implique un réel partage des richesses ;

Qui soient démocratiques dans lesquels élus, usagers, personnels décident ensemble sans être contraints par des choix technocratiques qui n'ont que faire des besoins réels.

Ce sont ces combats qui sont au cœur des travaux des Assises du service public qu'organisera la Convergence des Services Publics tout au long de l'année 2016 concrétisés par l'élaboration d'un manifeste du service public du 21^{ème} siècle.

Faire échec aux traités de libre échange portés par l'Union européenne

De nombreux projets de traité

En contre du principe et du mode opératoire des néo-libéraux - pour avancer heureux, restons cachés - la société civile citoyenne a réussi à mettre sur le devant de la scène le projet d'accord sur le commerce et l'investissement engagé par l'Union européenne avec les États-Unis, TAFTA ou TTIP, ainsi que celui engagé avec le Canada, CETA (ou AECCG). Concernant le projet d'accord plurilatéral spécifique aux services, TiSA (Trade in Services Agreement) ou ACS (Accord sur le Commerce des Services), engageant les « vrais bons amis des services » comme ils se surnomment (reconnaissons à ces néolibéraux un réel sens de l'humour), à savoir outre l'UE, une vingtaine de pays dont les trois de l'ALENA (États-Unis, Canada, Mexique), le Japon, la Corée du Sud, Hong Kong, Taïwan, la Turquie, l'Australie, la Nouvelle Zélande et Israël, les projecteurs citoyens, préalable indispensable pour espérer la mise en échec, commencent à éclairer le terrain. D'autres projets d'accords de libre-échange menés par l'UE, potentiellement très destructeurs, doivent encore être mis en lumière, notamment ceux avec le Japon et la Chine et engagé tout récemment celui avec le Mexique. Dans ce paysage toujours plus complexe - traités bilatéraux et multilatéraux s'étant substitués au multilatéralisme des négociations de l'OMC -, il convient aussi de ne pas oublier le projet d'accord plurilatéral sur les biens « verts » (EGA, Environmental Goods Agreement). Et de dénoncer les accords avec les pays africains, avec ceux d'Amérique centrale et avec le Pérou et la Colombie, qui impacteront aussi les populations européennes (par exemple, l'extractivisme et l'intensification des transports maritimes et aériens n'étant pas sans conséquence environnementale).

Une libéralisation forcenée

Ces traités de libre-échange comportent deux aspects : l'accès aux marchés et la déréglementation ou pour être plus précis la dé-normalisation.

L'accès aux marchés est notamment assuré par l'abaissement ou l'élimination des barrières douanières et par deux clauses : la « nation la plus favorisée » et le « traitement national ». La clause de la « nation la plus favorisée » impose d'accorder à tout investisseur relevant du droit de l'autre Partie les mêmes avantages que ceux accordés par l'UE ou un état membre aux investisseurs relevant d'un pays tiers. La clause du « traitement national », quant à elle, accorde à tout investisseur relevant du droit de l'autre Partie les mêmes avantages que ceux accordés aux entreprises relevant de l'espace européen, ce qui a notamment pour dynamique de rendre « hors la loi » l'attribution de subventions à un opérateur public.

Outre les stipulations déréglementaires liées à des productions impliquées par les termes mêmes du traité, la déréglementation s'appuie sur deux outils : la reconnaissance mutuelle des normes et la « coopération réglementaire ». La reconnaissance mutuelle des normes permet aux entreprises de l'autre Partie d'exporter librement en Europe quelles que soient leurs normes de production ; la dynamique dont elle est porteuse est évidente : face à une concurrence « low cost » les entreprises européennes n'auront cessé de réclamer au législateur européen de revoir les normes européennes à la baisse et, au nom de la nécessité de compétitivité, d'avoir gain de cause. La « coopération réglementaire », aimable vocable pour une convergence réglementaire par le bas, est une innovation commandée par les transnationales des deux côtés de l'Atlantique et leur lobbys ; le « Forum de Coopération Réglementaire » du CETA, constitué de hauts fonctionnaires nommés par la Commission et le Canada, encore moins contrôlables que ceux de la Commission (...), passera au crible tout projet de loi ou de réglementation à l'aune des intérêts de ces transnationales ! Un organe du même type est à l'ordre du jour des négociations du TAFTA.

Dans ces ALE, les méthodes de libéralisation (applicables à l'accès aux marchés comme à la dé-normalisation) ont leur importance. Les clauses « cliquet », notamment applicables aux services, empêchent ainsi le retour en arrière. La libéralisation par « liste négative », quant à elle, permet de libéraliser par défaut : par secteur économique, tout ce qui n'est pas explicitement cité comme exception est libéralisable ; cela induit une libéralisation plus ample qu'une libéralisation par liste positive et, encore plus grave, « à l'aveugle » puisqu'elle peut inclure - en parfaite contradiction avec le principe de précaution - des productions futures. A une époque d'accélération des bouleversements (bio) technologiques c'est plus qu'inquiétant.

A défaut du meilleur, le plus connu pour la fin : le désormais célèbre tribunal d'arbitrage « investisseur contre état » ou ISDS (Investor-State Dispute Settlement). Présent dès 1994 dans les traités de libre-échange avec l'ALENA, la pseudo réforme proposée par l'UE pour TAFTA et acceptée in fine par le Canada pour CETA est largement un leurre communicationnel : l'ICS (Investment Court System) est certes doté d'une cour d'appel mais en fait le profil des arbitres est le même dans les deux instances et identique à celui de l'ISDS classique (dans CETA, la déclaration d'un conflit d'intérêt par un arbitre se fait sur la base du volontariat et n'est aucunement sanctionnée ...). Alors que des tribunaux publics pourraient prendre en compte tous les aspects de l'intérêt général, ISDS comme ICS ont pour seule référence réellement contraignante le texte du traité avec pour valeurs surplombantes le commerce et l'investissement. Vu le montant des compensations financières généralement accordées par ces tribunaux, leur existence a un effet dissuasif sur les états.

Relooké ou pas en ICS, le couplage de l'ISDS avec le filtrage amont que serait l'instauration des organes de « coopération réglementaire » permet d'apprécier la portée historique que constituerait la réalisation et la généralisation de ces projets de traité de libre-échange : le fait pour les transnationales de pouvoir ainsi « pré-dire » la loi instaurerait un nouveau régime de privilège.

Interconnexion des traités

Ces projets de traité ne sont pas une simple addition. Ils doivent être appréhendés comme interconnectés les uns aux autres.

Du point de vue des négociations, la réalisation de l'un favorise la négociation d'un autre. Par exemple, la signature du traité trans-pacifique (TPP), en cours de ratification, sert d'argument dans la négociation TAFTA, les États-Unis ayant beau jeu de dire à l'UE qu'ils passeront par le TPP, c'est à dire commerceront et investiront de façon prioritaire avec les pays signataires (une douzaine dont le Canada, le Mexique, le Japon, l'Australie, la Nouvelle Zélande, le Vietnam) si elle ne s'aligne pas sur les avantages qu'ils y ont obtenu. Plus généralement, l'abaissement via un traité d'une norme dans un pays implique que le « gap » de libéralisation à accomplir par ce pays dans d'autres projets est réduit d'autant. Ce point est particulièrement important pour TiSA car, en termes de services, tout ce qui serait libéralisé et aligné entre UE, États-Unis et Canada par CETA et TAFTA favoriserait la conclusion d'un accord sur TiSA vu le poids de ces Parties. Inversement ce que la négociation ne permet pas de libéraliser par un traité a pour « joker » tout projet de traité dans lequel les mêmes Parties sont impliquées (TiSA pourrait ainsi « rattraper les loupés » de TAFTA).

Du point de vue de la mise en œuvre effective de la libéralisation, la mise en application d'un traité peut être utilisée (moyennant certaines contraintes quand même) par des investisseurs d'un pays tiers via un jeu de filiales et d'établissements localisés dans une des Parties signataire du traité pour commercer et investir dans l'autre Partie. Cela serait particulièrement vrai pour CETA : les économies du Canada et des États-Unis étant très intriquées (proximité géographique et ALENA), les transnationales de droit états-unien pourraient être ainsi tentées, sans même que TAFTA voit le jour, de passer par CETA en utilisant notamment l'ICS et son « Forum de coopération réglementaire ». Or 80 % des transnationales de droit états-unien opérant en Europe ont des filiales au Canada.

Ce que l'on sait sur TiSA

Les dernières révélations de Wikileaks en date du 24 mai montrent justement que TiSA s'inscrit dans le droit fil du TPP : services financiers (visés également par TAFTA, notamment par les transnationales s'appuyant sur la France), télécommunications, transports, mais aussi certaines professions comme les experts-comptables, les architectes ainsi que les médecins et infirmières sont clairement dans le collimateur néolibéral. Les services publics doivent bien entendu être libéralisés. Concernant les marchés publics, il s'agit d'en finir une fois pour toutes avec toute législation imposant ou favorisant le recours aux entreprises ou associations locales (ce qui n'empêchera pas les propagandistes du libre-échange de dire que les ALE sont faits pour développer les PME !). Les obligations de programmes audiovisuels ou radiophoniques locaux, protectrices des cultures locales doivent aussi « sauter ». Un document intitulé « Transparence » concerne les « réglementations domestiques » et n'est pas sans rappeler « étrangement » la coopération réglementaire : il y est préconisé de supprimer les règles « plus contraignantes que nécessaires pour assurer la qualité du service ». Il y est précisé les procédures que les états seront amenés à respecter quand ils voudront instaurer de nouvelles réglementations : tout nouveau projet devra être publié suffisamment de temps à l'avance, et avec le niveau d'information suffisant, afin de permettre aux gouvernements et investisseurs des autres Parties de pouvoir réagir et avancer leurs amendements, en clair réécrire la copie. Et pour verrouiller toute velléité de résistance se référant non à l'intérêt privé mais à l'intérêt général, toute nouvelle disposition réglementaire ou législative pourra bien sûr être attaquée.

Vaincre l'ensemble

Alors que TAFTA semble (malgré les dénégations de la Commissaire C. Malmström) enlisé, au moins jusqu'au dénouement des élections aux États-Unis, voire en France, les États-Unis refusant pour le moment de libéraliser leurs marchés publics alors que cette libéralisation est un des intérêts offensifs de l'UE, notamment de la France - entendre les transnationales qui s'appuient sur le gouvernement français -, CETA est sur le chemin de la ratification. Celui-ci s'avère en fait plus compliqué que prévu pour la Commission et ses commanditaires. Suite à des prises de position hostiles de deux de ses Parlements régionaux, la Belgique n'approuvera pas CETA au Conseil européen. D'autres pays font entendre des voix discordantes (Slovénie, Pologne, Roumanie, Bulgarie). Alors que le gouvernement français pilonne depuis des mois que CETA est un « bon accord », les lignes bougent chez les parlementaires français. Alors que la Commission souhaite la mise en application provisoire avant même que les parlements des états membres se prononce (bonjour la démocratie !), les gouvernements français et allemands, dans une volonté de désamorcer la fronde, ont dit à la Commission qu'il fallait mettre au moins l'ICS hors champ de l'application provisoire. A l'heure actuelle, tout est possible.

De même qu'il y a corrélation des effets de ces traités, il y a corrélation des luttes et points marqués pour s'y opposer (le récent « TTIP leaks » a ainsi favorisé la mise sur le devant de la scène de CETA). Une victoire sur CETA ou une semi victoire (une coquille vide en application provisoire) créerait des conditions très favorables pour mettre en échec TiSA et TAFTA. L'engagement le plus déterminé de tous en vaut la chandelle !

Jean Michel Coulomb (coordinateur campagne TAFTA, Attac France)

La loi El Khomri et les services publics, la Sécurité Sociale

Lorsqu'on parle réforme du Code du travail on a l'impression que seuls les salarié(e)s de droit privé sont concerné(e)s. En réalité le projet de loi El Khomri a un champ beaucoup plus vaste puisqu'il concerne tout le monde de 15 ou 16 ans jusqu'au décès dans la version « 49-3 ».

F Hollande l'annonçait le 4 avril 2015 comme « **la grande réforme sociale du quinquennat** », le projet de loi précisant (intitulé du Titre III) que c'est la « **base d'un nouveau modèle social** ». On ne peut dire plus clairement que le modèle social issu du Conseil National de la Résistance a vécu.

La loi El Khomri, base de ce « nouveau modèle social », concerne directement les services publics et la Sécurité Sociale.

L'objectif de la loi El Khomri

L'objectif c'est une baisse majeure du « coût du travail », salaire brut et cotisations sociales dites « patronales » au motif de « compétitivité ».

Remarque : une 1^{ère} conséquence, si la loi était adoptée, serait la diminution des ressources de la Sécurité Sociale et des services publics, d'autant que le taux de l'impôt sur les sociétés doit baisser également.

La logique de la «refondation du droit du travail» (intitulé Titre I)

Le rapport Badinter, inclus intégralement dans la 1^{ère} version du projet de loi El Khomri, subordonne tout au « **bon fonctionnement de l'entreprise** », avec pour seule limite le respect des « droits fondamentaux de la personne ».

- Or la raison d'être du Code du travail c'est de compenser (très partiellement) le lien de subordination vis-à-vis de l'employeur.
C'est donc une inversion historique, une négation du droit du travail, caractérisée notamment par l'inversion de la hiérarchie des normes, la facilitation des licenciements...
- **Le projet de loi c'est une réécriture de l'ensemble du code du travail prévue pour s'étendre sur 2 ans, donc jusqu'à mi 2018.**
Les conventions collectives seront toutes revues et fortement réduites en nombre (M Gattaz a prévenu qu'il était hors de question d'aligner par le haut)
Ce qu'on lit dans les argumentaires, les tracts, correspondant à cette partie de la loi, ne sont donc que l'orientation et les premières mesures.
- **La subordination au « bon fonctionnement de l'entreprise » vise à transformer les syndicats en syndicats d'accompagnement :**
 - les syndicats (art 1) doivent participer au sein d'une « commission d'experts » à la « réécriture » du reste du code du travail...rejeté par plus de 80 % des salariés
 - L'objectif c'est que les syndicats participent à la mise en œuvre des décisions des actionnaires, des chefs d'entreprise, des gouvernements, au lieu de négocier à partir des revendications des salarié(e)s.
- **L'inspection du travail, la justice, les prud'hommes sont également dans la ligne de mire, la cohérence est totale.**

La « sécurisation des parcours professionnels »

F Hollande a eu l'habileté de présenter sa réforme comme ayant un pendant à la flexibilité, « *la sécurisation des parcours professionnels* » revendiquée par nombre de syndicats.

- En réalité si on synthétise la sécurité sociale professionnelle comme la garantie de recevoir son salaire pendant toute sa vie professionnelle et d'avoir une progression de carrière, non seulement on n'en trouve nulle trace pour le privé, mais il y a un grand danger d'y mettre fin pour la fonction publique, pour ceux qui ont un statut protecteur.

Le CPA, Compte Personnel d'Activité (Titre III)

Le CPA, 2^{ème} axe du projet de loi, se définit comme « base d'un nouveau modèle social ». Le maître mot est la « mobilité » à vie pour toutes et tous.

- Le CPA concerne tout le monde car on l'a dès l'entrée dans la vie professionnelle ou en engagement citoyen, à partir de 16 ans, ou 15 ans pour les apprentis.
- Après amendement adopté dans la version 49-3 il se poursuit jusqu'au décès : avec la baisse prévue des pensions beaucoup devront « s'ubériser » pour boucler les fins de mois ou servir comme bénévoles pour remplacer les postes supprimés dans les services publics
- On parle de « loi Travail », mais il s'agit « **d'activité** » : CDD, chômeur, CDI, fonctionnaire, artisan, auto-entrepreneur », commerçant, bénévole... A chacun de gérer son passage d'une activité à l'autre en fonction des circonstances ou de les cumuler la nuit, les week end....
- Aucune trace d'un quelconque maintien du salaire, encore moins d'une progression de carrière : cf les négociations UNEDIC.
- **Pour la fonction publique il est prévu une ordonnance suivie d'une loi ...après la présidentielle; supprimer les « obstacles à la mobilité » (art 21, CPA, dispositions générales) n'implique-t-il pas la fin des statuts ?**
Pour un gouvernement qui voudrait supprimer massivement des emplois publics, « mutualiser » (métropolisation, loi NOTRe, loi Touraine et ses Groupements Hospitaliers de Territoire...) il faut l'outil approprié.

La loi El Khomri s'inscrit dans la politique européenne - qui est aussi celle d'Hollande, des Républicains....-

- La Commission européenne, la BCE, ... ne cessent de demander des réformes « **structurelles** » **mettant fin à la « la dualité », à la « segmentation », du marché du travail. Ça s'applique aussi à la fonction publique dans laquelle il y a CDD, CDI, statut. Les cheminots se battent contre la nouvelle CCN qui couvre le privé et le public.**
Ces mêmes institutions demandent de réduire les salaires et même de supprimer le SMIC jugé beaucoup trop élevé en France (SMIC Roumain : 277 €).
Les dépenses en services publics et protection sociale, donc les dépenses de personnel, doivent baisser sous prétexte de déficit des budgets, de la dette de la France...
- Juncker veut pour début 2017 un « **socle européen des droits sociaux...qui puisse servir de boussole pour le retour à la convergence dans la zone euro...** ». Il s'agit de « **rapprocher au mieux les performances des politiques nationales en matière sociale et d'emploi** ».
Le but est de rendre la convergence vers ce « socle » contraignant, « socle » qui risque d'être fort modeste si on en juge par la Grèce.
- Juncker « *espère que les partenaires sociaux joueront un rôle central dans ce processus* », ce que la loi El Khomri prévoit au niveau français.
- E Macron, dans une déclaration approuvée au préalable par F Hollande, demande de « *tenir les salaires* » et « *d'aller plus loin que la loi El Khomri* »

Vers la fin de la Sécurité Sociale, vers une réforme systémique des retraites

2 textes d'organismes placés auprès du Premier ministre (CAE et France Stratégie) sont plus qu'inquiétants :

- Le président de France Stratégie, M Pisani Ferry, en introduction du rapport consacré au CPA : « ***le CPA peut et doit être l'occasion d'une modernisation de nos systèmes de protection sociale...Repenser ...l'organisation de la protection sociale*** » (le terme Sécurité Sociale ne figure pas, et ce n'est pas par hasard)
- Le CAE, Conseil d'Analyse Economique, précise dans une note comment « ***refondre l'architecture de la protection sociale*** » en 2 pôles :
 - « ***Un pôle retraites, assurance chômage, indemnités journalières, financé par des cotisations sociales*** »

Les « pistes » sont précises : retraite à points, comptes notionnels (tous régimes confondus)...qui se prêtent à merveille à être intégrés au CPA, additionnés à l'Agirc et l'Arrco fusionnés...(la réforme que N Sarkozy n'avait pas osée en dépit des encouragements de la CFDT)

➤ **« Un pôle famille, assurance maladie, lutte contre la pauvreté intégré dans le budget de l'État et financé par l'impôt »**

La baisse du « coût du travail » passe aussi par la fiscalisation, le transfert de cotisations « patronales » sur les ménages.

La Sécurité Sociale est déstructurée, intégrée dans 2 pôles de la protection sociale, elle n'a plus rien à voir avec la Sécurité Sociale de 1945, principal conquête du CNR.

Le projet de loi El Khomri concerne tous les salariés, public comme privé, tous les âges de 15/16 ans jusqu'au décès. Il est donc destructeur non seulement du droit du travail, mais également des services publics et de la Sécurité Sociale

Programme stabilité 2016 - 2019 (Avril 2016) -

	2015	2016	2017	2018	2019
Solde public % PIB	-3,5	-3,3	-2,7	-1,9	-1,2
Etat (Mds €)	-72,6	-70,4	-63,8	-50,6	-39,6
divers adm centrales	-2,2	0	0	0	0
Adm publiques locales	0	0	-2,2	-2,2	-4,4
Adm publiques SS	-6,6	0	6,6	13,2	17,6

Engagements budgétaires du Gouvernement envers la Commission Européenne fin avril

Jean-Claude CHAILLEY

14 JUIN 2015

Confédération CGT, FSU, Union syndicale Solidaires, Confédération paysanne, Fédération autonome de la fonction publique, EPSU, UGFF-CGT, Fédération des services publics-CGT, FNME-CGT, Fédération CGT Équipement-Environnement, Fédération CGT Finances, SYAC CGT, CGT Banque de France, FERC-CGT, Fédération CGT des cheminots, SNA concurrence consommation répression des fraudes CGT, Syndicat CGT des finances publiques, l'Union fédérale des retraités de la Police nationale CGT, Sud PTT, Sud Rail, Sud-Santé Sociaux, Sud-Santé Solidaires APHP, Solidaires finances publiques, Sud collectivités territoriales, Solidaires douanes, Union syndicale de la Psychiatrie, Fédération générale des retraités fonction publique, CGT Lille et environs, Sud éducation Limousin, Convergence des hôpitaux en lutte contre l'hôstérité, Coordination Eau bien commun France, Coordination nationale des Comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, Convergence nationale rail, Collectif « La santé n'est pas une marchandise », Coordination Eau Adour-Garonne, Coordination Eau IDF, Coordination nationale des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception, Fondation France-libertés, Le planning familial, Association d'usagers pour la défense du service public du pays de Luçon, Association de défense des services publics et de leurs usagers-Hautes-Alpes, Collectif 37 notre santé en danger, Collectif des résistances en Comminges, Collectif nantais pour le droit à la santé et à la protection sociale pour toutes et tous, Collectif de défense et de développement des services publics (CDDSP) de l'Ardèche, CDDSP Combrailles, CDDSP Corrèze, CDDSP Creuse, CDDSP Hautes Pyrénées, Comité de vigilance pour le maintien des services publics de proximité Lure-Luxeuil (Haute-Saône), Comité pluraliste de défense et de promotion de la ligne SNCF-Béziers-Clermont, comité citoyen de vigilance des services publics Romorantins, Convergence services publics d'Indre et Loire, Mouvement de sauvegarde, de promotion et de démocratisation des services publics en sud gironde, Vivent les services publics Bouches-du-Rhône, Collectif alternative à l'austérité, l'Appel des appels, ATTAC, AITEC, CNAFAL, les Économistes atterrés, Droit au logement, Femmes égalité, Fondation Copernic, Réseau éducation populaire, Résistance sociale, UFAL, Union nationale des retraités et des personnes âgées, ANECR, Cap à gauche en Corrèze, Collectif « Aveyron majorité citoyenne », Démocratie et socialisme, Gauche avenir, Maintenant la gauche, Ensemble !, EELV, Gauche unitaire, Jeunes écologistes, Mouvement jeunes communistes de France, Nouvelle donne, NPA, PCF, PCOF, PG, Parti de la gauche européenne, République et socialisme...

L'appel de Guéret

Nous, citoyens, usagers du service public, militants syndicaux, associatifs, politiques, élus, collectifs de la Convergence, coordinations, lançons aujourd'hui un appel pour la défense, la reconquête, la réinvention et le développement des services publics.



Des services publics, créateurs de richesses, au service de la satisfaction des besoins et des droits fondamentaux, de la redistribution des richesses produites et s'inscrivant clairement dans la transition écologique.

Des services publics bénéficiant de financements pérennes au moyen notamment d'une véritable réforme fiscale et d'un contrôle public des banques et les organismes financiers.

Des services publics au sein desquels les citoyens doivent disposer de nouveaux droits sur l'expression des besoins de service public et leurs modalités d'exercice.

Des services publics assurant les principes de solidarité, d'égalité de traitement notamment entre les femmes et les hommes, de continuité et d'égal accès, sur l'ensemble du territoire

Des services publics, dans les territoires, en France et en Europe, pour combattre l'austérité et sortir de la crise.

Nous appelons au renforcement des collectifs et comités existants et à la création de nouveaux collectifs de la Convergence sur l'ensemble du territoire pour engager cette bataille dans la durée

Nous appelons à l'organisation d'assises locales dans l'objectif d'adopter, en 2016, un manifeste, outil de mobilisation pour les services publics.

Nous nous inscrivons dans toutes les mobilisations, territoriales et professionnelles, pour les services publics et la protection sociale, en France, en Europe et dans le monde, en 2015.



CONVERGEONS

POUR LES SERVICES PUBLICS

WWW.CONVERGENCE-SP.ORG

Site : www.convergence-sp.org | Facebook : [Convergence Services Publics](#) | Contact presse : 07 81 58 32 16